

# Procédure à respecter pour établir une convention

Une convention de stage est un document obligatoire pour réaliser un stage en entreprise. Il s'agit du contrat définissant le cadre de l'élève et qui doit être signé par 3 parties : l'élève, l'entreprise dans laquelle le stage se déroulera et le lycée.

## Afin d'établir cette convention,

- L'élève télécharge un pré-accord vierge à faire compléter par l'entreprise sur l'application d'Ecole Directe, dans l'onglet « Documents » puis « Administratifs ».
- Le pré-accord téléchargé et imprimé, l'élève le fait compléter par l'entreprise et le soumet à son professeur principal pour validation.
- Le pré-accord validé, le professeur principal transmet le pré-accord à Madame MOURLON (DDFPT) afin d'établir 3 conventions.
- Ces conventions sont ensuite signées par la chef d'établissement Madame Biehler, le professeur principal, les parents de l'élève, le jeune et enfin l'entreprise.
- Chaque partie signataire conserve 1 exemplaire : l'entreprise, le jeune et le lycée.

1 LYCEE PROFESSIONNEL POUR SAINT-DENIS DE LA REUNION - Centre scolaire MOURLON  
 2017 route de St-Denis - 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION - Tél : 02 62 43 43 43 - www.lproa-stdenis.fr

Convention n° 3632

PROFESSEUR PRINCIPAL : M. BIEHLER  
 41 rue de la République - 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION - Tél : 02 62 43 43 43 - Email : biehler@lproa-stdenis.fr  
 Responsable : en qualité de

Titulaire de la fonction : PROFESSEUR PRINCIPAL - Fonctionnaire de l'Éducation Nationale

1 LYCEE PROFESSIONNEL POUR SAINT-DENIS DE LA REUNION - Centre scolaire MOURLON

Membre du jury : M. BIEHLER - Fonctionnaire de l'Éducation Nationale - M. MOURLON - Fonctionnaire de l'Éducation Nationale - M. MOURLON - Fonctionnaire de l'Éducation Nationale

1 rue de la République - 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION - Tél : 02 62 43 43 43 - Email : info@lproa-stdenis.fr  
 Localité de formation en milieu professionnel au titre de la loi n° 2002-140 du 15 février 2002

Le présent document est un pré-accord de stage à compléter par l'entreprise et le lycée. Il est destiné à être complété par l'entreprise et le lycée. Il est destiné à être complété par l'entreprise et le lycée. Il est destiné à être complété par l'entreprise et le lycée.

1. Objet de la convention : La présente convention a pour objet de définir les conditions de déroulement du stage de l'élève en milieu professionnel. Elle précise les modalités de recrutement, de suivi, de suivi pédagogique et de suivi administratif.

2. Durée du stage : Le stage aura une durée de 12 semaines, à compter de la date de début du stage, soit du 15/02/2023 au 15/05/2023.

3. Lieu de stage : Le stage aura lieu au sein de l'entreprise, à l'adresse suivante : 1 rue de la République, 97400 Saint-Denis de La Réunion.

4. Poste de stage : Le poste de stage est celui de [à compléter par l'entreprise].

5. Conditions de recrutement : L'élève sera recruté par l'entreprise. Les modalités de recrutement sont définies dans le présent document.

6. Suivi pédagogique : L'élève sera suivi par un professeur principal du lycée et un tuteur de stage de l'entreprise.

7. Suivi administratif : L'élève sera suivi par le professeur principal du lycée et le responsable de stage de l'entreprise.

8. Coût du stage : Le stage est gratuit pour l'élève. Les frais de déplacement sont à la charge de l'élève.

9. Responsabilités : L'entreprise est responsable de l'élève pendant le stage. Le lycée est responsable de l'élève pendant les périodes de formation en milieu scolaire.

10. Signature : La présente convention est signée par l'élève, l'entreprise et le lycée.

1 LYCEE PROFESSIONNEL POUR SAINT-DENIS DE LA REUNION - Centre scolaire MOURLON  
 2017 route de St-Denis - 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION - Tél : 02 62 43 43 43 - www.lproa-stdenis.fr

Convention n° 3632

PROFESSEUR PRINCIPAL : M. BIEHLER  
 41 rue de la République - 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION - Tél : 02 62 43 43 43 - Email : biehler@lproa-stdenis.fr  
 Responsable : en qualité de

Titulaire de la fonction : PROFESSEUR PRINCIPAL - Fonctionnaire de l'Éducation Nationale

1 LYCEE PROFESSIONNEL POUR SAINT-DENIS DE LA REUNION - Centre scolaire MOURLON

Membre du jury : M. BIEHLER - Fonctionnaire de l'Éducation Nationale - M. MOURLON - Fonctionnaire de l'Éducation Nationale - M. MOURLON - Fonctionnaire de l'Éducation Nationale

1 rue de la République - 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION - Tél : 02 62 43 43 43 - Email : info@lproa-stdenis.fr  
 Localité de formation en milieu professionnel au titre de la loi n° 2002-140 du 15 février 2002

Le présent document est un pré-accord de stage à compléter par l'entreprise et le lycée. Il est destiné à être complété par l'entreprise et le lycée. Il est destiné à être complété par l'entreprise et le lycée. Il est destiné à être complété par l'entreprise et le lycée.

1. Objet de la convention : La présente convention a pour objet de définir les conditions de déroulement du stage de l'élève en milieu professionnel. Elle précise les modalités de recrutement, de suivi, de suivi pédagogique et de suivi administratif.

2. Durée du stage : Le stage aura une durée de 12 semaines, à compter de la date de début du stage, soit du 15/02/2023 au 15/05/2023.

3. Lieu de stage : Le stage aura lieu au sein de l'entreprise, à l'adresse suivante : 1 rue de la République, 97400 Saint-Denis de La Réunion.

4. Poste de stage : Le poste de stage est celui de [à compléter par l'entreprise].

5. Conditions de recrutement : L'élève sera recruté par l'entreprise. Les modalités de recrutement sont définies dans le présent document.

6. Suivi pédagogique : L'élève sera suivi par un professeur principal du lycée et un tuteur de stage de l'entreprise.

7. Suivi administratif : L'élève sera suivi par le professeur principal du lycée et le responsable de stage de l'entreprise.

8. Coût du stage : Le stage est gratuit pour l'élève. Les frais de déplacement sont à la charge de l'élève.

9. Responsabilités : L'entreprise est responsable de l'élève pendant le stage. Le lycée est responsable de l'élève pendant les périodes de formation en milieu scolaire.

10. Signature : La présente convention est signée par l'élève, l'entreprise et le lycée.

	ENTRE	LYCEE	ETAT
1. Nom	...	...	...
2. Prénom	...	...	...
3. Adresse	...	...	...
4. Téléphone	...	...	...
5. Email	...	...	...

- Modalités de la convention entre le professionnel et le lycée pour garantir le déroulement de la convention.
  - Le professionnel s'engage à fournir à l'élève un contrat de stage et à assurer le suivi de l'élève pendant le stage.
  - Le professionnel s'engage à fournir à l'élève un contrat de stage et à assurer le suivi de l'élève pendant le stage.
- Modalités de la convention entre le professionnel et le lycée pour garantir le déroulement de la convention.
  - Le professionnel s'engage à fournir à l'élève un contrat de stage et à assurer le suivi de l'élève pendant le stage.
  - Le professionnel s'engage à fournir à l'élève un contrat de stage et à assurer le suivi de l'élève pendant le stage.

- Travaux effectués, équipements et produits utilisés durant le stage.
  - Le professionnel s'engage à fournir à l'élève un contrat de stage et à assurer le suivi de l'élève pendant le stage.
  - Le professionnel s'engage à fournir à l'élève un contrat de stage et à assurer le suivi de l'élève pendant le stage.
- Modalités d'habilitation de la période de formation en milieu professionnel, en référence au règlement d'application du lycée.
  - Le professionnel s'engage à fournir à l'élève un contrat de stage et à assurer le suivi de l'élève pendant le stage.
  - Le professionnel s'engage à fournir à l'élève un contrat de stage et à assurer le suivi de l'élève pendant le stage.

7 - ASSURANCE  
 Compagnie : MISC Mutuelle Saint-Christophe N° Contrat : 202302184738206

En tant qu'employeur (à compléter)	En tant que lycéen (à compléter)	PROFESSEUR PRINCIPAL (à compléter)